

Délibération n°240057

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaients présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Sabrina PAULET

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Michel CUPOLI (pouvoir donné à Audrey FOULQUIER), Aurélien MAZZONI

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 17/09/2024 Date d’Affichage : le 17/09/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 25/09/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE L’ALBIGEOIS POUR DIVERS ACHATS

Monsieur le Maire propose de demander un fonds de concours à la Communauté d’Agglomération de l’Albigeois pour financer plusieurs achats. Ces dépenses n’étant subventionnées par aucun autre organisme, le fonds de concours demandé serait de 50%.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

VU l’article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2022_001 de la communauté d’agglomération de l’Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-205.

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage	Montant
Alarme anti-intrusion école	3 701.00 €	4 441.20 €	Fonds de concours C2A	50%	8 282.00 €
Installations électriques pour vidéoprotection	2 788.40 €	3 346.08 €	Autofinancement	50%	8 283.06 €
Logiciel cimetière	3 973.00 €	4 767.60 €			
Mobilier classe école	1 213.32 €	1 455.98 €			
Pompe d’arrosage	1 889.34 €	2 267.21 €			
Tondeuse débroussailleuse	3 000.00 €	3 600.00 €			
TOTAL	16 565.06 €	19 878.07 €	TOTAL		16 565.06 €

- **SOLLICITE** un fonds de concours de 8 282 € auprès de la Communauté d'Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux subventions.

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 23 septembre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

Le Maire,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE